

ATTESTATION DE VERIFICATION DU SYSTEME DE LIMITATION DE VITESSE D'UN VEHICULE

Suivant l'arrêté du 16 Juillet 2010 annexe 9.

Echéance de validité de la présente attestation (date attestation + 1 an) :

N° 2423479

06/05/2026

Je soussigné : CHRONO DU FIUMORBU

station agréée chronotachygraphe (cachet) :

CHRONO DU FIUMORBU
RN 198 CASAMOTTA
20243 PRUNELLI DI FIUMORBU
Téléphone : 04.95.48.18.76
Siret : 809 908 965 00019
Arrêté : CF20

vérificateur : UANNOT

atteste que le système de limitation ou le limiteur
de vitesse du véhicule ci-contre a fait l'objet d'une
vérification et que son fonctionnement est conforme
aux exigences réglementaires en vigueur.

Vitesse de réglage du système
de limitation ou du limiteur : 90 km/h

Véhicule : N3G

Marque : RENAULT

Type : 36DKA1

N° de série : VF636DKA00000076

N° d'immatriculation : BK-005-QY

Fait le 06/05/2025

Lieu Casamotta

Signature [Signature]

S/n 18-01 34 18 42 20

Document fourni par Continental Automotive Trading France SAS.